



agir ensemble

# Le Plan Santé Sécurité au Travail 2011 - 2015 de la MSA des Portes de Bretagne



 **SOMMAIRE**

|  |         |
|--|---------|
| <b>Préambule</b> .....                             | page 3  |
| <b>Axes de développement nationaux (ADN)</b> ..... | page 5  |
| <b>Axes mutualisés d'intervention (AMI)</b> .....  | page 8  |
| <b>Actions locales prioritaires (ALP)</b> .....    | page 10 |
| <b>Actions pérennes</b> .....                      | page 11 |



## Préambule

### ❖ Le concept de Santé Sécurité au Travail

La collaboration entre les Médecins du Travail et les Conseillers en Prévention s'inscrit dans le cadre du concept de Santé Sécurité au Travail. Ce dernier traduit la complémentarité de **deux métiers** œuvrant pour la prévention des risques professionnels et la promotion de la santé au travail.

Si la volonté de construire des actions communes est indiscutable, la mise en œuvre doit prendre en compte certaines exigences qui s'imposent aux Médecins. La réforme de la santé au travail en cours marquera, très probablement, une évolution des missions des Médecins du travail.

Les Médecins du Travail sont également confrontés à plusieurs priorités qui trouvent leurs sources dans la réglementation et qu'ils mettent en œuvre dans le cadre du « tiers temps ». Les interventions en milieu de travail sont à répartir entre :

- les réunions de CHSCT,
- les demandes explicites des entreprises, des CHSCT,
- les études de poste spécifiques en lien avec des situations très particulières et souvent urgentes (maintien au poste de travail de salariés, reclassements, procédures d'inaptitude...),

La mission des Conseillers en Prévention MSA est de construire, de modéliser et de déployer des actions de prévention en cohérence avec le plan d'actions défini et validé par les Instances Politiques (Comité de la Protection Sociale des Salariés, Comité de la Protection Sociale des Non Salariés, Conseil d'Administration) de la MSA des Portes de Bretagne.

Par conséquent, l'une des difficultés majeures est de dégager le temps nécessaire pour que Conseillers en Prévention et Médecins du Travail travaillent ensemble et co-construisent de véritables actions de prévention à l'échelle d'une entreprise, d'un secteur d'activité ou d'une population en particulier.

Compte tenu des spécificités de chaque métier, le Plan d'Action Santé Sécurité au Travail 2011-2015 comportera :

- ▶ **des actions communes**  
**Conseillers en Prévention/Médecins du Travail**  
**sur quelques priorités partagées,**
- ▶ **des actions spécifiques** **Prévention des Risques Professionnels ou Santé au Travail**  
**pour les autres domaines.**

Cette dimension organisationnelle doit être prise en compte et constitue un déterminant important du Plan Santé Sécurité au Travail 2011-2015.

### ❖ Une dimension régionale conduite en inter-régimes

Exerçant une mission de Service Public, la MSA doit s'inscrire en cohérence avec les orientations du Plan National Santé Travail 2 et, notamment, avec plusieurs axes majeurs de travail que sont :

- ▶ **les troubles musculo-squelettiques (TMS),**
- ▶ **les risques psychosociaux,**
- ▶ **les produits chimiques cancérigènes, mutagènes et toxiques (CMR),**
- ▶ **les très petites entreprises.**

A l'échelle de la Bretagne, le Plan Régional de Santé Travail 2, piloté par la DIRECCTE, est élaboré en lien avec les différents acteurs régionaux (partenaires sociaux, organismes institutionnels de prévention, services interentreprises de santé au travail). Il définit plusieurs objectifs et axes de travail.

La MSA des Portes de Bretagne s'inscrit dans cette logique. Elle devra, par conséquent, apporter sa contribution à plusieurs projets et groupes de travail conduits en inter-régimes et qui seront déclinés lors des prochaines années.

La participation du Régime Agricole, au niveau régional, s'appuiera sur des contributions concertées des Conseillers en Prévention et Médecins du Travail des MSA des Portes de Bretagne et d'Armorique.

### ❖ La mutualisation nationale

En cohérence avec les priorités nationales de santé au travail, la Caisse Centrale de MSA a défini plusieurs axes de travail qui donneront lieu à des groupes de travail mobilisant les Conseillers en Prévention et les Médecins du Travail des Caisses.

Ces groupes seront constitués pour des durées courtes et seront chargés d'élaborer des outils orientés vers l'action (méthodologie, supports techniques, brochures...) à transférer auprès du réseau Santé Sécurité au Travail.

Les Conseillers en Prévention et Médecins du Travail de la MSA des Portes de Bretagne pourront, le cas échéant, contribuer à ces travaux.

### ❖ La dimension politique

Le Plan Santé Sécurité au Travail est préparé par l'équipe Santé Sécurité au Travail et validé par les Comités de la Protection Sociale des Salariés et des Non Salariés et, à leur suite, le Conseil d'Administration de la MSA des Portes de Bretagne. Il constitue le socle des actions sur lesquelles la MSA s'engage pour les années à venir.

### ❖ Nos modes d'action

**1** - Le Plan Santé Sécurité au Travail de la MSA concerne l'ensemble des acteurs agricoles. Dans cette logique et afin de toucher un large public de salariés, d'employeurs et de non salariés, la MSA s'appuiera sur la recherche de coopération avec différents réseaux pour les actions collectives conduites dans les très petites entreprises :

- **les réseaux d'échange (GEDA, GVA, CIVAM, CETA...),**
- **les groupes techniques (groupements de producteurs),**
- **les groupes professionnels (FDCUMA, ARETAR, UNEP),**
- **les centres de formation (maîtres de stage et d'apprentissage),**
- **le réseau des élus MSA,**

#### ● **les Chambres d'Agriculture.**

La MSA possède une véritable légitimité à agir dans le domaine de la Santé Sécurité au Travail. Il lui appartient de définir ses axes de travail prioritaires et d'analyser, avec les différents réseaux, les opportunités les plus adaptées pour mettre en œuvre des actions ciblées.

**2** - S'appuyer sur l'implication conjointe des dirigeants et des salariés par la mise en œuvre de démarches participatives lors des actions de prévention au sein des entreprises.

**3** - Privilégier la mise en œuvre des actions individuelles vers les secteurs, les entreprises ou les populations prioritaires.

Développer les actions collectives lors d'émergence de demandes de filières ou de populations non prioritaires.

**4** - S'appuyer sur l'organisation et la mise en œuvre de journées à thèmes spécifiques sur un risque ou un secteur d'activité. Ces journées pourront combiner l'intervention des Conseillers en Prévention et Médecins du Travail, l'intervention d'experts et, le cas échéant le témoignage d'entreprises et/ou d'exploitants ayant réalisé des actions dans le domaine retenu.

**5** - Promouvoir les dispositifs contractuels d'aide et d'accompagnement à la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail plus particulièrement en direction des petites entreprises :

- **par les contrats de prévention dans les filières professionnelles éligibles,**
- **par les AFSA<sup>(1)</sup> dans les très petites entreprises,**
- **par les aides « conditions de travail » à destination des non salariés (sous réserves du maintien dans la durée des dotations budgétaires non salariés).**

Le Plan Santé Sécurité au Travail constitue le fil conducteur permettant de préciser les priorités de la MSA pour les années à venir en matière de santé sécurité au travail.

Les actions inscrites ci-dessous seront déployées sur chaque site. Elles feront l'objet d'une concertation entre les équipes Santé Sécurité au Travail des deux sites afin de rechercher une approche commune, tout en prenant également en compte les spécificités départementales.

La déclinaison du Plan Santé Sécurité au Travail de la MSA des Portes de Bretagne reprend celui de la Caisse Centrale de MSA basé sur les Axes de Développement Nationaux (ADN), les Axes Mutualisés d'Intervention (AMI), les Actions Locales Prioritaires (ALP).

Le concept d'Axes de Développement Nationaux (ADN) répond à la volonté de la Caisse Centrale de MSA de recentrer l'affectation des moyens (humains et financiers) vers les priorités principales.

<sup>(1)</sup> AFSA : Aide Financière Simplifiée Agricole

## Axes de développement nationaux (ADN)

Les ADN sont des axes prioritaires pour l'avenir qui mobilisent et engagent toute l'Institution. La MSA veut obtenir des résultats significatifs sur ces thèmes en termes qualitatifs et quantitatifs, avec une volonté d'innovation. Ils donneront lieu à des groupes projets nationaux.

Pour chaque ADN, la MSA des Portes de Bretagne définit ses propres orientations.

Les actions conduites dans le cadre des ADN feront également, prioritairement, l'objet d'une évaluation.

### ✚ Troubles Musculo-Squelettiques

#### 1 Poursuivre l'accompagnement des entreprises de viande et volailles dans la mise en œuvre de projets spécifiques de prévention des TMS

- Les regroupements d'entreprises en cours, l'éloignement des centres de décision constaté dans plusieurs groupes coopératifs, le turn-over parfois important des dirigeants et des relais sécurité illustrent l'instabilité actuelle des entreprises de viande et de volailles et la difficulté à agir pour les équipes SST. Dans ce contexte, les équipes Santé Sécurité au Travail s'efforceront de poursuivre les actions déjà engagées. Les nouvelles actions reposeront avant tout sur les opportunités propres à chaque entreprise.

#### 2 Réduire la pénibilité, prévenir les TMS en élevage porcin

- Identifier les travaux les plus pénibles et générateurs de TMS en élevage. Mettre en œuvre des actions de prévention afin de réduire ou limiter les contraintes physiques notamment lors des tâches de lavage des locaux et d'intervention sur animaux.

Ces actions, de portée régionale, pourront être développées en partenariat avec l'IFIP (Institut du Porc) et, le cas échéant, les CPHSCT de Bretagne.

#### 3 Prévention des TMS dans les secteurs de la production agricole

- Analyser les déterminants des TMS dans les petites entreprises de la production agricole et des travaux agricoles, puis rechercher des pistes d'action pour chaque déterminant en s'appuyant sur un travail à mener avec les professionnels dans les principales filières (élevages porcs, bovins lait, élevage avicole, ostréiculture, maraîchage).

Cette action de portée régionale pourra être conduite en partenariat avec les CPHSCT de Bretagne.

#### 4 Améliorer les conditions de travail, prévenir les risques en salle de traite

- Les élevages laitiers constituent un pôle très important de l'activité agricole d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. L'action de sensibilisation des éleveurs sur la prévention des risques en salle de traite et l'amélioration des conditions de travail s'inscrit dans la suite de la démarche mise en œuvre depuis 2009. La MSA poursuivra le développement des actions collectives de sensibilisation des professionnels de l'élevage bovins lait afin qu'ils intègrent ces critères aux nouvelles constructions, mais également qu'ils puissent apporter des améliorations ponctuelles sur les outils existants.



## Risques psychosociaux

### 5 Formation des dirigeants des entreprises agricoles

- Sensibiliser et former les Dirigeants d'entreprise constitue une phase incontournable pour aborder et mettre en œuvre des actions sur la prévention des Risques Psychosociaux en entreprises (RPS).
  - A partir de la formation pilote réalisée fin 2010, ajuster et modéliser le contenu de la formation à destination des dirigeants d'entreprises dans le respect de l'approche méthodologique d'intervention centrée sur le travail.
  - Assurer la promotion de cette formation auprès des responsables des entreprises agricoles. Organiser et co-animer des séminaires de formation.

### 7 Accompagnement des entreprises agricoles engagées dans la prévention des risques psychosociaux

- Promouvoir des actions en cohérence avec les méthodologies présentées lors des formations.

### 9 Actions de prévention primaire chez les non salariés

- Mettre en œuvre des actions collectives de prévention du RPS chez les non salariés.

### 6 Formation des membres de CHSCT et de l'encadrement intermédiaire

- Les Institutions Représentatives du Personnel (IRP), et notamment les membres des CHSCT, sont des acteurs majeurs de la prévention du RPS en entreprise. L'action en entreprise doit s'appuyer sur une collaboration efficace entre Dirigeants et IRP.

A partir du contenu de la formation « Dirigeants » :

- modéliser une formation adaptée aux membres des CHSCT,
- le cas échéant aux encadrants de proximité,
- l'expérimenter puis la mettre en œuvre.

### 8 Prévention du RPS chez les non salariés : modélisation

- A partir de l'expérimentation réalisée en Ile-et-Vilaine et de l'identification des déterminants, élaborer des actions spécifiques de prévention du RPS exploitants en collaboration avec les professionnels.
- Présenter la synthèse du diagnostic issue de l'expérimentation ainsi que les orientations d'actions retenues aux différents acteurs des organismes professionnels agricoles et rechercher les synergies possibles.

### 10 Entretiens d'aide pour les non salariés.

- Proposer des entretiens d'aide et d'écoute réalisés par un Médecin du Travail (le cas échéant des intervenants extérieurs dûment formés) aux non salariés repérés par les acteurs MSA intervenants du domaine (travailleurs sociaux, conseillers en prévention, autres services...).

## Cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques : les risques chimiques

### 11 Accompagnement des personnes formées «CERTIPHYTO»

- Accompagner les personnes relais « CERTIPHYTO » formées à la prévention des risques liés aux pesticides (formation assurée par SST MSA), par des journées d'échange et/ou du conseil individuel.

Participer à certaines formations d'agriculteurs, le cas échéant.

### 13 Journées de prévention « Moins traiter, mieux traiter »

- Organiser des journées d'information sur le risque « pesticides » en valorisant l'approche globale de prévention « moins traiter, mieux traiter » et notamment l'approche du risque de contamination.
- Mettre en œuvre des journées techniques spécifiques avec Conseillers en Prévention, Médecins du Travail et Agronomes. (partenariat CA, groupes de développement, élus MSA...).

### 15 Valoriser le dispositif Phyt'attitude

### 12 Participation aux événements organisés en partenariat dans le cadre du plan Ecophyto 2010-2018

- La MSA des Portes de Bretagne collabore à la mise en œuvre du plan Ecophyto 2010 – 2018.

Dans ce contexte, la MSA participera à certaines actions organisées en partenariat dans le cadre du plan Ecophyto et notamment les actions collectives qui seront programmées dans les fermes de référence identifiées par département.

### 14 Mesures d'ergotoxicologie

- Dans la perspective de mieux repérer les phases de contamination lors d'utilisation des pesticides, mettre en œuvre des mesures d'ergotoxicologie dans certaines filières agricoles ciblées (polyculture et maraîchage notamment) selon un protocole à définir avec la Caisse Centrale de MSA (groupe projet).

**Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration de l'évaluation du risque de contamination.**

### 16 Prévention du risque chimique en entreprises

- Aider les entreprises à mieux appréhender le risque chimique en rapport avec leurs activités. Action conduite sous la forme individuelle ou collective.



## Risques liés aux animaux et les zoonoses

### 17 Poursuivre les formations sur la contention et la manipulation des bovins

- En lien avec les organisations de producteurs ou les Elus MSA, organisation de journées de sensibilisation des éleveurs sur l'approche du bovin et la contention des animaux.
- Organisation de journées sur l'utilisation du chien de troupeau, comme auxiliaire de l'éleveur.

### 18 Organisation de journées de sensibilisation sur «l'approche du cheval» en sécurité

- Le secteur équin constitue un secteur à risque d'accidents.

En lien avec les Centres de Formation des Apprentis, la MSA développera, en priorité, l'organisation de journées de sensibilisation à l'intention des apprentis, des maîtres de stage et d'apprentissage.

Ces journées seront axées sur l'approche de l'animal et la connaissance de son comportement.

## Actions très petites entreprises (TPE)

### 19 Réunions nouveaux employeurs

- Chaque année, des entreprises sont créées, de nombreux professionnels deviennent employeurs. Il apparaît essentiel de les aider à mieux appréhender les enjeux inhérents au statut d'employeur, notamment en matière de Santé Sécurité au Travail.

Sous l'égide du guichet unique, la MSA organisera des réunions d'information et d'échange à l'intention des nouveaux employeurs (notamment des très petites structures) de toutes les filières professionnelles.

- ▶ Réflexion sur l'opportunité d'ouvrir ces réunions à d'autres employeurs.

### 21 Réunions collectives d'information par thème SST

- Développer les actions collectives d'information et de formation par secteurs professionnels ou par risque à destination des entreprises (employeurs et salariés) et non salariés des secteurs les plus à risque (polyculture/élevage, paysage notamment) en concertation avec les différents réseaux professionnels impliqués (groupes de développement, élus MSA, FDCUMA...).
- Le cas échéant, choix de thèmes prioritaires, par année.

### 20 Promotion des Aides Financières Simplifiées en Agriculture (AFSA)

- Accompagnement des très petites entreprises par la mise en œuvre du dispositif AFSA en veillant particulièrement à leur déploiement dans plusieurs secteurs de la production agricole, notamment lors de l'expérimentation.
- Valorisation des aides « conditions de travail » spécifiques à la MSA des Portes de Bretagne à destination des très petites entreprises avec des salariés et des non salariés. La mise en œuvre de cette offre de service sera, bien évidemment, conditionnée au maintien des montants des dotations « Actions PRP » alloués par la Caisse Centrale de MSA.

### 22 Valoriser les sites de référence

- Développer la mise en œuvre de sites de référence dans le domaine de la Santé Sécurité au Travail, notamment dans les fermes expérimentales, les centres d'enseignement ou les exploitations ayant fait l'objet d'un accompagnement technique ou financier particulier.

Cette démarche permettrait de développer l'organisation de journées techniques dans des lieux présentant des aménagements adaptés.

## Risques liés aux équipements agricoles

### 23 Mesures de vibration

- Développer les mesures de vibration dans certains secteurs (Paysage, exploitations agricoles, CUMA, ETA) et mettre en œuvre les actions de prévention associées.



### 24 Prévention des risques liés aux lignes électriques aériennes

- La présence de lignes aériennes, de moyenne et haute tension, introduit un risque d'accident élevé pour les différents professionnels agricoles (exploitations, CUMA, ETA, paysagistes...).

Afin de prévenir ce risque et agir auprès des ressortissants agricoles les plus exposés, la MSA des Portes de Bretagne a signé une convention avec ERDF et RTE. L'objectif de cette convention est de modéliser le contenu de réunions d'information, puis de déployer les actions de sensibilisation vers les différents professionnels agricoles (CUMA et ETA notamment).

- ▶ Cette action pourra, le cas échéant, être reprise à l'échelle de la région.

## Axes mutualistes d'intervention (AMI)

Les axes mutualisés d'intervention sont des thèmes prioritaires sur lesquels le réseau Santé Sécurité au Travail s'investit fortement. **La majorité des actions seront d'initiative locale.** Elles seront capitalisées et mutualisées au niveau national.

### Risque routier professionnel

#### 25 Promouvoir les démarches de prévention en entreprise

- Le risque routier constitue un véritable risque professionnel qu'il convient de traiter comme tel. La MSA favorisera l'émergence d'actions basées sur une approche globale de prévention dans les entreprises :
  - promouvoir l'utilisation du document MSA d'autodiagnostic du risque routier auprès des entreprises à flotte importante (coopératives, OPA),
  - accompagner les entreprises sur le plan méthodologique et dans le choix des actions de prévention à mettre en œuvre.

#### 26 Renforcer les partenariats départementaux institutionnels

- Renforcer la présence de la MSA dans les différents groupes techniques (Plan Départemental de Sécurité Routière et club Sécurité Routière Entreprise notamment) en privilégiant la prévention du risque routier professionnel par une approche globale.
- Développer le partenariat par une participation aux réseaux départementaux institutionnels.

#### 27 Conduite en sécurité des engins automoteurs de récolte

- Organiser et accompagner le transfert de l'action développée en établissements de formation agricole sur la prévention liée à la conduite des automoteurs de récolte vers les autres établissements d'enseignement, les ETA, les CUMA.
- Mener des actions spécifiques sur l'approche de conduite de tracteur pour les élèves de bac pro 1<sup>ère</sup> année.

### Nouveaux installés

#### 28 Intégration de la SST dans le parcours rénové d'installation

- Après deux années de mise en œuvre du parcours rénové d'installation (parcours professionnel personnalisé), l'intégration de la Santé Sécurité au Travail à ce parcours demeure insuffisante.

L'inscription des porteurs de projet à la journée d'échange avec le Conseiller en Prévention MSA n'est plus obligatoire. Elle est, comme une majorité de modules, basée sur le diagnostic « compétences » réalisé conjointement par le porteur de projet et le conseiller compétences.

Dans chaque département, il importe de rechercher avec la Chambre d'Agriculture, les pistes les plus appropriées pour mieux prendre en compte l'intégration de la prévention des risques professionnels dans le parcours d'installation et ainsi renforcer l'action en direction des nouveaux installés.

Une approche par filière professionnelle, sous la forme d'une journée d'échange, semble la piste à privilégier.

#### 29 Poursuivre l'offre de service « diagnostic prévention/visite médecine professionnelle » en direction des nouveaux installés

- L'offre de service Santé Sécurité au Travail est proposée aux nouveaux installés lors de leur rencontre précédant l'installation avec le conseiller en protection sociale MSA, ou encore par le biais du mailing adressé aux nouveaux installés de l'année N-1.



#### 30 Rencontre institutionnelle MSA/exploitants installés récemment

- Organiser des journées spécifiques à destination des nouveaux installés combinant Santé Sécurité au Travail, Protection Sociale et Vie Mutualiste.

Pour la Santé Sécurité au Travail, l'intérêt serait d'en faire un temps de rencontre par filière professionnelle (au moins pour celles justifiant des installations les plus nombreuses), afin d'échanger sur la prévention des risques.

La mise en œuvre d'une telle action en direction des nouveaux installés pourrait faire l'objet d'un échange préalable avec les autres organismes professionnels agricoles afin de ne pas multiplier la sollicitation des professionnels.

## ❖ Saisonniers et précaires

### 31 Démarche d'accueil des salariés saisonniers en maraîchage.

- La MSA participe à une action en partenariat sur l'amélioration de l'accueil des salariés saisonniers dans les entreprises de la filière maraîchage sous serre.

Il importe de poursuivre la démarche d'accompagnement des entreprises (réunions de sensibilisation dans le cadre du pré accueil, accompagnement des salariés permanents et relais), de l'évaluer et de rechercher les conditions du transfert de cette démarche vers d'autres filières du maraîchage.

### 33 Salariés en situation de précarité

- Poursuivre l'offre de service en direction des salariés des chantiers Nature et d'insertion.
- Développer l'intervention en combinant l'offre de Prévention Santé et la mise en œuvre de réunions d'échange sur des thèmes de prévention adaptés (risques chimiques, utilisation des matériels, risques liés aux manutentions).
- Mettre en œuvre des actions de prévention afin de mieux prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de

travail des salariés des entreprises d'intervention et de ramassage de volailles. Les actions concerneront tout autant les entreprises d'intervention (salariés et employeurs) que les aviculteurs accueillants.



## ❖ Acteurs de prévention des grandes entreprises

### 33 Réseau des Préventeurs d'entreprises

- Une trentaine d'entreprises agricoles d'Ille-et-Vilaine et Morbihan, environ, ont recruté des préventeurs (secteurs viande, approvisionnement, transformation de légumes...).
- Ces acteurs internes sont des relais efficaces pour développer les politiques de prévention et mettre en œuvre les actions de prévention associées.

A ce titre, il est utile pour la MSA de poursuivre la dynamique engagée d'animation de ce réseau par l'organisation de rencontres régulières sur des thématiques et méthodologies en lien avec la Santé Sécurité au Travail.

### 34 Formation des membres de CHSCT des entreprises agricoles

- Les CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) sont des acteurs incontournables de l'action de prévention en entreprise.

En cela, participer régulièrement à l'animation des sessions de formation des membres de CHSCT contribue à bien positionner le rôle de chacun et à renforcer l'efficacité de chacun.

## ❖ Travailleurs vieillissants

### 35 Suivi de l'exposition aux risques des salariés de plus de 50 ans

- Réaliser le suivi de l'exposition aux risques des salariés de plus de 50 ans.



## ❖ Enseignement agricole

### 35 Formations transfert pour les enseignants

- La refonte des référentiels au sein des différentes filières d'enseignement agricole renforce l'intégration de la Santé Sécurité au Travail dans les processus de formation.

Afin d'aider les enseignants et formateurs à prendre en compte cette dimension dans leur enseignement technique, la MSA souhaite poursuivre les formations transfert Santé Sécurité au Travail à l'intention des enseignants et formateurs.

Des journées de formation sur des thèmes spécifiques seront programmées chaque année et proposées à l'ensemble des établissements d'enseignement.

Il importe également de prévoir une évaluation de l'appropriation de la démarche transfert de la part des enseignants.

### 35 Sensibiliser les maîtres de stage et d'apprentissage à la SST

- Promouvoir les interventions des Conseillers en Prévention lors des réunions de maîtres de stage et d'apprentissage organisées par les établissements dans les différentes filières agricoles.
- Accompagner les professionnels, notamment par la promotion des outils spécifiques élaborées par la MSA.

### 35 Trophée Prévention Jeunes

- Organisation des finales pluri départementales TPJ, selon le calendrier de la Caisse Centrale de MSA (2012 et 2014).

## Actions locales prioritaires (ALP)

### ✚ Filière paysage

39 L'activité du paysage constitue un secteur en développement sur le territoire. Cette filière présente également une sinistralité élevée en matière d'accidents de travail

Il importe pour le Service Santé Sécurité au Travail de la MSA, de renforcer sa présence au contact des entreprises et salariés de ce secteur afin d'y promouvoir et d'y développer des actions de prévention individuelles et/ou collectives.

A cet effet, la MSA axera plus particulièrement les visites auprès des entreprises de paysage et parmi elles, les nouvelles et les très petites entreprises.

40 Organiser des **actions en inter-entreprises**, des journées d'échange sur les thèmes spécifiques du paysage en s'appuyant notamment sur les réseaux de CFA.

Thématiques : risque tronçonneuse, activité taille de haies, organisation des chantiers...

---

### ✚ Filières polyculture élevage, élevage de gros animaux

41 Le secteur de la production agricole regroupe une très large majorité des professionnels agricoles. Ces secteurs d'activité se caractérisent par une grande diversité des tâches et implicitement des risques auxquels sont exposés les salariés et non salariés.

Afin de sensibiliser ces actifs agricoles, le Service Santé Sécurité au Travail poursuivra la mise en œuvre de réunions et de journées thématiques sur différents thèmes de Santé Sécurité au Travail, en collaboration avec le réseau des élus MSA et les réseaux de développement et, le cas échéant d'autres réseaux professionnels.

### ✚ Risque respiratoire

42 Démarche sur la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), en partenariat avec le CHU de Rennes afin d'identifier les aéro-contaminants et poussières susceptibles d'avoir une incidence sur l'apparition de la BPCO chez les éleveurs bovins.

43 Démarche « Airpoul »

Evaluation du risque « poussière » chez les éleveurs de poules pondeuses.





## Actions pérennes

### ❖ Contrats de prévention

- 44 Développement des **contrats de prévention** dans les filières éligibles, dans la limite des droits de tirage attribués à la MSA des Portes de Bretagne par la Caisse Centrale de MSA.

### ❖ CHSCT

- 46 Participation des Conseillers en Prévention aux **réunions de CHSCT**, notamment dans les entreprises des secteurs prioritaires ou dans lesquelles des actions de prévention sont engagées.

### ❖ Communication

- 48 **Relayer** les actions Santé et Sécurité au Travail de la MSA.

Rédaction d'articles de prévention ou de valorisation des actions du service dans la presse agricole et/ou généraliste.

Valorisation de la rubrique Santé Sécurité au Travail du site Internet de la MSA des Portes de Bretagne.

### ❖ Travailleurs handicapés

- 45 Actions concertées pour le **maintien dans l'emploi** des travailleurs handicapés.  
Prise en compte de la nouvelle convention MSA/AGEFIPH<sup>(1)</sup> Bretagne attribuant le rôle de SAMETH<sup>(2)</sup> à la MSA pour les ressortissants agricoles des secteurs de la production agricole.

### ❖ Enquêtes AT / MP

- 47 Réalisation des **enquêtes consécutives aux accidents de travail ou maladies professionnelles**, à la demande du Service Prestations AT/MP ou à l'initiative des Conseillers en Prévention.

### ❖ Les réponses à la demande

- 49 Les points cités ci-dessus constituent le socle des actions des conseillers en prévention et des médecins du travail pour les années à venir.

La mission de service public assurée par les équipes SST se décline également par la réponse aux demandes formulées par les entreprises, les salariés ou les non salariés et non prises en compte dans les priorités.

Face à ces demandes, il appartiendra aux équipes d'apporter une réponse adaptée de nature individuelle ou collective.

<sup>(1)</sup> AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

<sup>(2)</sup> SAMETH : Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

- ▶ La Santé Sécurité au Travail,  
une approche pluridisciplinaire  
pour une qualité de vie professionnelle.
- ▶ Une dynamique spécifique à la MSA  
fondée sur la complémentarité et la coopération  
entre Conseillers en Prévention  
et Médecins du Travail.

#### MSA des Portes de Bretagne

*Ille-et-Vilaine*

La Porte de Ker Lann - Rue Charles Coudé - BRUZ

35027 RENNES Cedex 9

tél : 02 99 01 80 80 - fax : 02 99 31 52 16

[www.msaportesdebretagne.fr](http://www.msaportesdebretagne.fr)

*Morbihan*

10, avenue Général Borgnis Desbordes - BP 30326

56026 VANNES Cedex

tél : 02 97 46 52 52 - fax : 02 97 40 92 81



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore